



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/BEL/1
4 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 1997
13-17 janvier 1997, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LE BELIZE, 1997-2000

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	3 - 9	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	10 - 15	4
III. STRATÉGIE PROPOSÉE ET DOMAINES THÉMATIQUES	16 - 34	5
IV. ARRANGEMENTS EN MATIÈRE DE GESTION	35 - 39	9
Annexe. Objectifs de mobilisation des ressources pour le Belize 1997-2000		11

INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération avec le Belize repose sur la Stratégie de développement nationale 1997-2000 et résulte des négociations entre le Représentant résident et le Gouvernement du Belize ainsi que d'une série de discussions avec les représentants des institutions spécialisées des Nations Unies travaillant au Belize. Pour le Gouvernement, ce cadre de coopération assure l'utilisation la plus efficace des ressources du PNUD en vue d'appuyer le développement humain durable au Belize. Il servira également de base au dialogue avec le Gouvernement sur la formulation et l'exécution des programmes faisant partie du cadre de coopération avec le Belize (1997-2000).

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. La population du Belize a été estimée à 205 000 habitants en juin 1993. La croissance démographique est faible (2,6 % par an) en raison de l'émigration. Les jeunes de moins de 15 ans qui sont le groupe démographique le plus nombreux représentent 44 % de la population. Le taux de fécondité est de 4,6, et on prévoit que la population active est celle qui augmentera le plus vite avec un accroissement projeté de 50 % d'ici à l'an 2000. La population active tant masculine que féminine représente 26 % de la population, et le taux national de chômage était estimé à 11 % en octobre 1993.

3. En raison des conflits armés qui sévissaient dans les années 80 en Amérique centrale, de nombreux réfugiés et personnes déplacées sont venus au Belize, principalement d'El Salvador et du Guatemala. Le nombre de réfugiés reconnus et de leurs personnes à charge est de 8 912 personnes ce qui, ajouté au nombre des personnes déplacées, donne un total d'environ 30 000 personnes (soit 14 % de la population du pays) et fait du Belize l'un des pays comptant la proportion la plus élevée de réfugiés et d'immigrants économiques par rapport à sa population totale. Les pressions et les demandes accrues sur les services sociaux limités du pays ont été quelque peu atténuées par l'assistance internationale et la politique du Gouvernement qui a permis aux immigrants de s'installer sur le territoire national. Cependant les conséquences de l'immigration d'autres pays d'Amérique centrale sur la situation économique et sociale du pays sont devenues une question prioritaire et ont mis en lumière la nécessité de trouver des solutions durables.

4. Le peuple et le Gouvernement du Belize sont actuellement confrontés aux difficultés découlant des changements importants intervenus dans l'économie mondiale. En conséquence le Gouvernement est résolu à promouvoir le développement socioéconomique en cherchant à assurer une position avantageuse au pays dans l'économie internationale.

5. Le taux de croissance économique au Belize qui était de 3,8 % en 1995 est quelque peu supérieur à celui des Caraïbes (3,4 %) mais sensiblement inférieur au taux moyen de 10 % enregistré entre 1986 et 1990. Divers facteurs expliquent cette évolution : un déficit commercial persistant malgré une croissance en 1995 de 12,7 % des exportations (qui ont atteint 161,8 millions de dollars, contre 230,4 millions de dollars pour les importations); la baisse de l'épargne publique et la réduction des investissements en capital fixe; la réduction de

l'aide; l'augmentation de la dette extérieure. L'inflation s'est stabilisée à 1,6 %. Le tourisme et la production des agrumes et de riz ont progressé tandis que la production de la canne à sucre et des bananes, tout comme les secteurs de la sylviculture et de l'exploitation du bois, ont accusé un recul.

6. Le Gouvernement est conscient depuis longtemps de la vulnérabilité de l'économie qui dépend étroitement de l'accès d'une gamme limitée de produits à des marchés préférentiels. L'unification du marché européen augure mal de l'avenir du sucre et de la banane, principaux produits d'exportation du Belize, qui doivent faire face à la concurrence de produits plus compétitifs; la situation du Belize à cet égard est d'autant plus critique qu'à l'issue des négociations d'Uruguay les membres ont été engagés à appliquer une politique de libéralisation commerciale de grande envergure. La Banque mondiale a estimé que la perte des marchés préférentiels pour ces deux produits coûterait au Belize 36 % du total de ses recettes d'exportation de 1990 d'ici la fin de la décennie. En même temps, l'Accord de libre-échange nord-américain et le Tarif extérieur commun établi par les pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ne favorisent pas la compétitivité ni le développement économique et social du Belize.

7. Les difficultés économiques auxquelles le Belize est confronté s'aggraveront au cours des quatre années à venir pour les raisons suivantes :

a) L'incertitude entourant les accords préférentiels dans le cadre desquels le Belize écoule 80 % de ses exportations;

b) La réduction considérable de l'aide et des apports financiers à des conditions de faveur;

c) Les besoins des autres pays de la région en capitaux privés;

d) Le départ des forces britanniques, dont les dépenses étaient estimées à environ 4 % du PNB, et de l'Agency for International Development (USAID) des États-Unis, qui a apporté 110 millions de dollars à l'économie du Belize entre 1983 et 1996.

8. La Stratégie de développement nationale 1997-2000 prend en compte les grands défis posés par le développement humain durable et comporte les principaux objectifs suivants :

a) Accroître la richesse nationale par la croissance économique dans le cadre du développement humain durable;

b) Contribuer au développement humain et à l'éradication de la pauvreté par l'éducation et les connaissances, par l'amélioration des services de santé et de l'administration de la justice et par la lutte contre la criminalité et la prévention de celle-ci, une attention particulière étant apportée aux groupes marginalisés et démunis;

c) Améliorer l'infrastructure nationale pour faciliter le développement du secteur productif et accroître l'efficacité de la fourniture des services à la population locale;

d) Améliorer l'administration publique pour faciliter le développement du secteur public et promouvoir le développement humain généralisé.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

9. Comme la plupart des pays en développement, le Belize a été touché ces dernières années par la réduction considérable des dons et des ressources fournies à des conditions de faveur aux activités de développement, en raison essentiellement de la progression continue de la demande mondiale d'assistance internationale pour le développement qui intervient simultanément à la stagnation ou à une baisse considérable des ressources que les donateurs sont disposés à apporter et capables de fournir. De nombreux donateurs exécutent également des programmes dans des domaines thématiques ou des zones géographiques redécoupées. Dans ces conditions, les donateurs accordent une priorité beaucoup moins grande à des pays tels que le Belize, considéré comme relativement prospère (dans le Rapport sur le développement humain 1995 par exemple).

10. Le quatrième programme de pays pour le Belize (1992-1996) a été formulé conformément au Plan de développement national 1990-1994. L'appui apporté par le PNUD concernait essentiellement : a) l'amélioration de la gestion dans le secteur social; b) la gestion de l'environnement et c) le développement communautaire et la participation locale.

11. Les conséquences positives du quatrième programme de pays sur les objectifs de développement dans ces trois domaines hautement prioritaires ont été reconnues par le Gouvernement. Les projets exécutés portaient essentiellement sur le renforcement des capacités institutionnelles, l'accent étant mis sur le développement des ressources humaines, la protection de l'environnement et la participation communautaire et locale.

12. Il convient de noter tout particulièrement la réussite de PRODERE (Programme de développement en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des rapatriés) qui était un programme d'assistance aux réfugiés et aux populations migrantes d'Amérique centrale installés autour de Belmopan; PRODERE a été étendu à toutes les collectivités du district de Cayo, où il a été possible de susciter une participation communautaire durable ainsi que l'autonomisation de la population reposant sur l'amélioration de sa capacité de déterminer ses besoins et ses aspirations et de trouver des solutions durables. Ainsi le PNUD a élaboré un programme d'initiative communautaire qui a été adopté comme modèle par le Ministère des ressources humaines pour l'exécution de son programme national. Par ailleurs, le Fonds d'investissement social reconnaît qu'il est utile de donner aux collectivités de meilleures capacités d'exécution des projets de développement qui ont été élaborés ou améliorés grâce aux activités du programme.

13. Par suite des efforts qu'il a déployés pour aider le Gouvernement à conserver et à gérer les ressources naturelles, le PNUD est à présent considéré comme chef de file dans ce domaine. Deux projets particulièrement performants sont le Programme des petites subventions du FEM et le développement durable et la gestion des ressources côtières dotées d'une grande diversité biologique. L'importance de ces deux projets s'accroîtra dans un avenir proche du fait que

les donateurs encore dans le pays, à l'exception d'Overseas Development Administration (ODA) du Royaume-Uni, ont une expérience limitée et une faible capacité d'exécution dans ce domaine d'activité.

14. La gestion des projets exécutés par le Gouvernement a été sensiblement améliorée par une présence plus importante du PNUD dans le pays. Le Gouvernement bénéficie à présent d'une plus grande attention, d'un appui et de conseils accrus grâce à la présence permanente au Belize d'un administrateur de programmes hors classe et de fonctionnaires nationaux du bureau auxiliaire du PNUD à Belmopan.

III. STRATÉGIE PROPOSÉE ET DOMAINES THÉMATIQUES

15. Une caractéristique principale de la stratégie du PNUD au Belize est le dialogue, considéré comme essentiel pour parvenir à un accord dans les domaines d'intervention prioritaire. Le programme vise également à remédier aux problèmes décrits dans First National Human Development Report for Belize, qui a été lancé en décembre 1996. Par ailleurs, en raison de leurs faibles moyens financiers, le Gouvernement et le PNUD doivent déployer davantage d'efforts pour mobiliser les ressources et assurer une coopération plus étroite entre les donateurs dans le pays. La présence plus importante du PNUD au Belize est à présent reconnue par le Gouvernement, et le PNUD jouera en principe un rôle plus actif dans la planification et la mobilisation des ressources. Par suite du départ de l'USAID, le PNUD intensifiera ses activités dans la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles.

16. Le choix des domaines prioritaires dans le premier cadre de coopération doit prendre en compte les problèmes cruciaux qui doivent être réglés d'urgence, faute de quoi les autres domaines d'activité et les progrès réalisés dans le développement durable pourraient s'en ressentir. Une ferme volonté politique et l'appui au programme d'intervention sont également cruciaux. Le Gouvernement et le PNUD doivent également examiner les domaines prioritaires dans l'optique régionale de l'Amérique centrale et des Caraïbes du fait que les actions nationales ne suffiront peut-être pas à résoudre les problèmes et risquent de faire double emploi les unes avec les autres. La collaboration avec le système des Nations Unies et des organismes extérieurs à celui-ci doit être maintenue afin d'améliorer l'exécution du programme.

17. La coopération du PNUD avec les institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé (OPS/OMS) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), doit se poursuivre dans les domaines prioritaires de développement humain durable. Le PNUD et l'UNICEF doivent coordonner leurs efforts dans les domaines du développement communautaire et de l'atténuation de la pauvreté en répondant notamment aux besoins des femmes et des enfants. Le PNUD doit également coopérer avec l'UNICEF pour assurer la promotion des femmes, telle qu'elle est consacrée dans la Déclaration de Beijing, et pour promouvoir et appuyer la Déclaration internationale des droits de l'enfant.

18. L'afflux de réfugiés au Belize s'est sensiblement ralenti par suite de la stabilité politique accrue dans la région de l'Amérique centrale, et le HCR a

donc réduit ses programmes pour la protection de ces populations. Cependant la pauvreté parmi ces populations est la plus élevée du pays et, avec le retrait du HCR en 1998, le Gouvernement comptera davantage sur le soutien du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies présents dans le pays pour apporter une assistance à ces groupes de population et à d'autres groupes vulnérables dans le cadre de ses programmes d'atténuation de la pauvreté.

19. Compte tenu de la stratégie générale décrite plus haut ainsi que du mandat et des ressources du PNUD, il est recommandé que le cadre de coopération avec le Belize porte sur les domaines prioritaires suivants : a) l'élimination de la pauvreté et le développement communautaire; et b) la protection et la régénération de l'environnement.

A. Élimination de la pauvreté et développement communautaire

20. Une évaluation récente de la pauvreté menée au Belize avec l'assistance de la Banque de développement des Caraïbes a conclu que 25,3 % des ménages et 33 % des individus vivaient dans la pauvreté compte tenu de leurs dépenses alimentaires et non alimentaires. Par ailleurs, 9,6 % des ménages et 13,4 % des individus étaient considérés comme extrêmement pauvres ou indigents; leur niveau de dépenses n'était pas suffisamment élevé pour leur permettre de répondre à leurs besoins alimentaires de base. Le taux de pauvreté était de 31,6 % et 27,6 % parmi les jeunes et les personnes âgées respectivement et de 30,8 % et 33,1 % parmi les hommes et femmes chefs de famille.

21. Les problèmes structurels de la pauvreté au Belize ont été aggravés ces dernières années par les facteurs économiques et sociaux décrits plus haut (notamment l'afflux d'immigrants pauvres, le service de la dette publique, le fléchissement de la coopération internationale). L'ampleur du problème exige une stratégie nationale d'ensemble qui prévoie des activités de réduction de la pauvreté faisant partie intégrante de la politique de développement économique, qui définisse les domaines d'intervention prioritaire et qui coordonne efficacement les ressources nationales et étrangères disponibles. Cette stratégie implique la création d'emplois rémunérateurs, des investissements dans le capital humain, l'élargissement des débouchés économiques et sociaux, une attention particulière étant portée à ceux qui ont des besoins spéciaux. Par ailleurs, il ne faut pas oublier les rapports entre pauvreté et environnement dans le cadre du développement humain durable.

22. L'assistance du PNUD est de plus en plus axée sur les initiatives de développement humain durable reposant sur des programmes participatifs intégrés d'éradication de la pauvreté. Cette approche met l'accent sur la participation des collectivités locales et le renforcement de leurs capacités de planifier et d'exécuter des initiatives de développement durable pour améliorer les compétences, accroître l'emploi, créer des moyens de subsistance durables et promouvoir des activités rémunératrices dans le respect des droits de l'homme et de la durabilité de l'environnement. Les activités spécifiques suivantes d'élimination de la pauvreté sont proposées : a) élaboration d'une stratégie nationale d'atténuation de la pauvreté; et b) expansion du programme de développement humain durable au niveau communautaire à tous les districts du pays.

B. Protection et régénération de l'environnement

23. L'économie du Belize repose sur des activités utilisant des ressources naturelles telles que la pêche, le tourisme et l'agriculture. En conséquence, il est important que le Belize assure son développement économique à long terme par l'utilisation durable des ressources de l'environnement.

24. Jusqu'ici, le Belize a réussi à préserver ses ressources plus efficacement que les autres pays d'Amérique centrale et des Caraïbes. Environ 57 % du territoire du Belize (approximativement 23 000 km²) sont encore recouverts de forêts et la plupart des ressources naturelles, à l'exception de quelques espèces importantes de poissons et certaines zones de palétuviers, sont demeurées relativement intouchées. La raison tient à une densité démographique relativement faible et à une politique de gestion des ressources environnementales dans l'ensemble adéquate. Cependant la population, bien que faible, a augmenté rapidement au cours de la dernière décennie à un taux annuel d'environ 2,6 %, ce qui aboutit à des pressions croissantes sur les forêts tropicales et des risques de pratiques agricoles non durables. Par ailleurs la faible densité démographique rend plus coûteuse la fourniture de services adéquats, notamment d'eau potable et d'assainissement, de sorte que les populations rurales du Belize sont insuffisamment desservies si l'on établit une comparaison avec les autres pays de la région qui ont pourtant un revenu par habitant plus faible. Cette situation amène à son tour une incidence accrue des maladies d'origine hydrique.

25. Au cours des sept dernières années, le Gouvernement a témoigné de sa volonté d'assurer une gestion intégrée de l'environnement en créant en 1989 le Ministère de l'environnement et en promulguant la Loi sur la protection de l'environnement. Le Gouvernement a également appuyé la gestion intégrée des zones côtières et préservé les zones dotées d'une grande diversité biologique en déclarant "zones protégées" certaines parties terrestres et marines du territoire. Le Fonds d'affectation spéciale pour la conservation des zones protégées a été mis en place pour financer la gestion de ces réserves.

26. Par ailleurs, la gestion de l'environnement a été renforcée par de nombreux règlements tels que l'obligation d'évaluer les effets de nouveaux projets sur l'environnement et de lutter contre la pollution et les effluents. D'autres initiatives telles que la promulgation de nouvelles lois sur les forêts et les pêches sont en cours d'examen en vue d'assurer une utilisation plus durable de ces ressources cruciales. Une révision approfondie de la Loi sur la protection de l'environnement est envisagée, ce qui renforcera les moyens d'action du Ministère de l'environnement.

27. Les problèmes d'environnement les plus graves auxquels le Belize doit faire face sont les suivants :

- a) L'absence de programme national de gestion des sols qui affecte pratiquement tous les domaines de l'activité économique;
- b) L'aggravation du problème des déchets (solides et liquides);
- c) L'accroissement des pratiques agricoles non durables;

d) L'apparition de maladies liées à l'environnement qui sont coûteuses pour le système de santé et qui nuisent à la productivité;

e) Des sources ponctuelles et diffuses de pollution provenant d'activités terrestres et transfrontières qui dégradent les zones côtières;

f) Les pressions exercées sur les zones côtières par le développement du tourisme ou par la densité urbaine ainsi que sur les Cayos, où près de 70 % des terres sont actuellement louées ou possédées par des Béliziens; et

g) Le manque de capacités permettant de gérer durablement l'utilisation d'une ressource ayant une importance mondiale telle que la barrière de récifs du Belize.

28. Le Belize est signataire de nombreuses conventions internationales sur l'environnement, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et récemment il a ratifié la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires avec ses cinq annexes.

29. Le Gouvernement a bénéficié, dans l'exécution de ses politiques de gestion de l'environnement, de l'assistance d'un certain nombre de donateurs externes dont l'ODA pour la gestion des forêts, l'USAID pour le suivi, la planification et la protection des ressources naturelles et l'OPS/OMS pour la gestion de la santé liée à l'environnement. Il a également confié la gestion de plusieurs zones protégées à des organisations non gouvernementales (ONG), ce qui témoigne d'un niveau élevé de coopération avec celles-ci et de confiance dans les ONG. Il a également reconnu que, lorsque les collectivités ont la possibilité de gérer leurs ressources naturelles, elles parviennent à créer des emplois rémunérateurs et à assurer la conservation de ces ressources.

30. L'assistance du PNUD est de plus en plus sollicitée pour la gestion des ressources naturelles d'autant plus que l'USAID s'apprête à quitter le Belize et réduit progressivement son programme dans ce pays. Jusqu'ici les projets financés par le FEM portaient sur la conservation et la protection des zones côtières et l'octroi de petites subventions aux ONG et aux groupes communautaires. La capacité du Gouvernement de gérer efficacement et de protéger ses ressources côtières a été améliorée grâce à la coopération technique apportée par le PNUD et la mise en place de l'Institut et de l'Office de gestion des zones côtières. La participation effective de tous les acteurs dans les projets financés par le FEM permet d'assurer l'intéressement des personnes concernées et la durabilité des activités entreprises. Le Belize aura accès en principe au programme Capacités 21 du PNUD pour appuyer la Stratégie de développement national 1997-2000 ainsi qu'aux autres ressources du FEM.

31. Le PNUD continuera d'apporter un soutien au Gouvernement pour lui permettre d'améliorer sa capacité de gérer les ressources naturelles du pays grâce aux activités suivantes :

a) La formulation d'une stratégie nationale sur la diversité biologique;

b) La participation du Belize à la formulation et à la mise en oeuvre du Couloir biologique méso-américain;

c) L'appui à l'élaboration et l'exécution d'un projet de gestion des zones côtières qui portera désormais sur la gestion des ressources naturelles du pays;

d) Le soutien des initiatives communautaires par l'exécution du Programme de petites subventions du FEM;

e) L'appui au Gouvernement et au secteur privé pour faire face au problème des déchets industriels.

IV. ARRANGEMENTS EN MATIÈRE DE GESTION

32. Tout en attachant une grande importance aux arrangements actuellement en vigueur au Belize, le Gouvernement souhaite que le PNUD joue un rôle plus actif dans la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies au Belize, en plus de l'exécution et du suivi du cadre de coopération. Un administrateur de programmes hors classe gère le quatrième programme de pays depuis janvier 1996 avec l'aide d'un administrateur de projets national. Un bureau auxiliaire du PNUD doté d'un personnel d'appui administratif adéquat a été mis en place à Belmopan. Cet arrangement s'est révélé efficace pour l'allocation des ressources du PNUD aux projets exécutés nationalement, le maintien du dialogue avec le Gouvernement et la mobilisation des ressources qui permettront de satisfaire aux priorités nationales.

33. Le programme au Belize vise à assurer la durabilité des activités par l'exécution nationale intégrale, qui sera encouragée et appuyée en tant que principale modalité pour la coopération future, et par l'amélioration des capacités des principaux ministères et des ONG.

34. Outre son coût intéressant, l'exécution nationale est considérée comme un moyen efficace d'améliorer les capacités nationales qui permettent d'élaborer, d'exécuter, de suivre et d'évaluer les projets. L'exécution nationale des projets continue d'être la principale modalité d'exécution, mais le bureau auxiliaire du PNUD au Belize et le bureau de pays en El Salvador appuieront le Gouvernement dans l'exécution, le suivi et l'examen périodique du cadre de coopération et dans la mobilisation des ressources tant au sein qu'en dehors du système des Nations Unies. Le Gouvernement bénéficiera d'une assistance pour s'acquitter de ses obligations et des conditions posées par les principaux donateurs, ce qui lui permettra de montrer sa capacité d'exécuter les programmes de développement.

35. Au cours des ans, le Belize a établi des relations étroites de coopération technique bilatérale avec des pays en développement tels que le Chili, le Costa Rica, Cuba, le Mexique, le Venezuela et des pays de la CARICOM. Cette coopération porte sur les domaines comme l'éducation, la science, les sports, la culture, le commerce et le tourisme. Étant donné la réussite de cette coopération et les résultats médiocres des activités de CTPD menées par le PNUD dans le passé, la promotion de la CTPD par le PNUD est considérée comme relativement secondaire. Toutefois de nouveaux efforts seront déployés pour développer les activités de CTPD et mobiliser l'appui du Groupe spécial de la CTPD pour la formulation et l'exécution d'un nouveau programme national multisectoriel sur le sida, que le PNUD appuie et défend en tant que membre du

Groupe thématique des Nations Unies, récemment constitué, sur le VIH et le sida au niveau national.

36. Le PNUD s'attachera essentiellement à compléter ses ressources de base en mobilisant d'autres moyens financiers. Cependant ce sera une tâche difficile en raison de la réduction de la coopération bilatérale, de l'absence de nouveaux donateurs bilatéraux et de la politique de donateurs actuels tels que l'Union européenne et les institutions internationales de financement, comme la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et la Banque de développement des Caraïbes, qui apportent directement une assistance au Gouvernement.

Annexe

Tableau 1. Objectifs de mobilisation des ressources pour le Belize, 1997-2000

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Observations
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Report du CIP		
TRAC 1.1.1	220	Affecté immédiatement au pays.
TRAC 1.1.2	0 à 66,7 % du TRAC 1.1.1	Cette fourchette est présentée aux fins de planification initiale seulement. L'affectation effective dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout accroissement dans les limites de cette fourchette sera également fonction de la disponibilité des ressources.
TRAC 1.1.3 (le cas échéant)		
SPPD/STS	20	
Total partiel	240 <u>a/</u>	
RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement		
Participation aux coûts par des tiers		
Total partiel	0	
TOTAL GÉNÉRAL	240 <u>a/</u>	

a/ Non compris la rubrique 1.1.2 de l'objectif concernant l'allocation des ressources de base (TRAC) qui est affectée sur une base régionale en fonction des demandes présentées ultérieurement par le pays.

Abréviations : CIP = chiffre indicatif de planification; CTPD = coopération technique entre pays en développement; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; FENU = Fonds d'équipement des Nations Unies; SPPD = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; STS = appui aux services techniques; TRAC = objectif concernant l'allocation de ressources de base; UNIFEM = Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; UNSO = Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (précédemment Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne; fait à présent partie du Bureau de l'appui à l'élaboration des politiques et des programmes du PNUD).
